



NOTAIRE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23155301

le.

Déposé / Reçu le

 21 Novembre 2023
 au greffe du tribunal de l'entreprise
 francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0646 993 760

Nom

(en entier) : **Beyond Law Firm**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 283/24 1050 Bxl****Objet de l'acte : Modification du siège de la société**

L'administrateur unique de la société a pris la résolution suivante en date du 1er novembre 2023

Résolution 1 - Modification du siège de la société

Le siège de la société est transféré à 1050 Bruxelles, avenue Louise 350, avec effet au 1^{er} novembre 2023.

Résolution 2 - Mandat pour publication des décisions aux annexes du Moniteur belge

L'administrateur unique octroie mandat à Me Léo BRUTOUX, Me Thomas DAENEN et tout autre avocat au sein du cabinet d'avocats BEYOND LAW FIRM, dont les bureaux sont sis 1050 Bruxelles, avenue Louise 250, chacun agissant seul avec le pouvoir de substitution, afin de procéder aux formalités en vue de la publication de la décision susmentionnée aux annexes du Moniteur belge et celles liées à la mise à jour de l'enregistrement auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

 Léo Brutoux
 Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).